



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthoptistes

Question écrite n° 31176

Texte de la question

M. Luc Belot attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation d'orthoptiste au grade de master. Actuellement, les formations de toutes les professions médicales et paramédicales font l'objet d'un aménagement afin de les adapter au modèle européen des diplômes, soit une architecture licence, master, doctorat. C'est dans cette démarche d'évolution des formations que les orthoptistes souhaiteraient qu'un référentiel commun de connaissances soit créé, par le biais d'une formation en orthoptie sur cinq ans, pour répondre à l'élargissement du champ de compétences ainsi qu'à l'évolution de leur profession. Dans cette perspective, il lui demande donc de lui faire connaître la position du Gouvernement à l'égard de la reconnaissance du diplôme d'orthoptie au grade de master.

Texte de la réponse

Toutes les professions paramédicales sont actuellement engagées dans une démarche de réingénierie de leur formation dans la perspective d'une reconnaissance de leur cursus à un grade universitaire et de leur intégration dans le schéma licence-master-doctorat. S'agissant des orthoptistes, ce travail a démarré en 2010 sur la base des référentiels d'activités et de compétences pilotés par le ministère en charge de la santé. Il s'est poursuivi avec d'importants travaux sur le référentiel de formation conduits par le ministère en charge de l'enseignement supérieur en partenariat avec le ministère en charge de la santé et les représentants des professionnels. La formation réingénierée devrait être mise en oeuvre à la rentrée de septembre 2014. Une mission conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a été engagée à la demande des deux ministères et a pour objectif de produire des recommandations relatives au processus d'universitarisation des formations initiales des professions paramédicales. Concernant la reconnaissance d'un grade universitaire à la nouvelle formation conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste, il convient d'attendre les conclusions de cette mission d'inspection attendues à l'automne 2013.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31176

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6827

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8768